

Miribel, le 29 décembre 2008

Monsieur Jean-Louis BORLOO
Ministre d'Etat
Ministre de l'Ecologie, du Développement et de
l'Aménagement durable
Hôtel de Roquelaure
246, Boulevard Saint Germain
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

Le 8 octobre 2008, Monsieur CARENCO, votre Directeur de Cabinet, rencontrait une délégation de parlementaires et d'élus du département de l'Ain, qui, une fois de plus, s'opposait à la décision du 4 septembre 2008, de Monsieur Dominique BUSSEREAU, secrétaire d'Etat chargé des Transports, de maintenir le choix du tracé A pour la partie nord du contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CFAL).

Au cours de cet entretien, nous avons développé tous les arguments indiquant que le tracé A était le plus préjudiciable à l'environnement et aux populations riveraines. Je ne reviendrai pas sur l'ensemble de nos précisions.

Monsieur CARENCO s'est alors engagé à faire une étude comparative des coûts, avantages et inconvénients des fuseaux A, B et C.

A mon grand désappointement, Monsieur le Ministre, par courrier du 27 novembre 2008, vous ne faites aucune allusion à l'engagement pris par Monsieur CARENCO de faire effectuer une étude comparative. Vous évoquez des mesures d'insertion et de protection qui permettraient d'améliorer significativement l'intégration du fuseau A et de répondre aux différents points de difficultés soulevés par les élus.

Monsieur le Ministre, il y a bien longtemps que Monsieur BUSSEREAU et Réseau Ferré de France (R.F.F.) ont choisi le tracé A. Depuis 2005, toutes les discussions, rencontres, Grenelle local n'ont été que de la poudre aux yeux donnant l'illusion que l'Etat et R.F.F. concertaient les élus et les populations locales afin de trouver un tracé moins préjudiciable.

Comment pouvez- vous écrire, Monsieur le Ministre, que les études préliminaires réalisées par R.F.F. avaient conduit à un large soutien des différents acteurs du territoire en faveur du fuseau A après un examen complet des avantages et inconvénients de l'ensemble des fuseaux soumis à la consultation au printemps 2005 ?

Faut-il vous rappeler, Monsieur le Ministre, que l'ensemble des élus de l'Ain, unanime, s'opposait au tracé A et souhaitait une étude comparative avec les autres tracés intégrant une étude d'impact préalablement au choix définitif ?

Nous avons cru, le 8 octobre 2008, à la proposition de Monsieur CARENCO, force est de constater qu'une fois de plus, nous n'avons pas été écoutés, nous laissant avec l'amertume de la tromperie.

Monsieur BUSSEREAU a choisi le tracé A, dont l'atout essentiel, vous l'évoquez dans votre courrier du 27 novembre 2008, réside dans son jumelage étroit avec les infrastructures routières et ferroviaires existantes. Permettez-moi, Monsieur le Ministre, de vous faire part de mon étonnement en constatant que ni vos services, ni ceux de R.F.F. ne mentionnent, si le fuseau A est maintenu, comment se poursuivra la continuité ferroviaire entre Dagneux et Ambérieu-en-Bugey.

Utiliser la voie historique remettrait en cause le développement futur des transports express régionaux de voyageurs, dont le succès, renforcé par le cadencement récemment mis en œuvre, est la preuve de l'adhésion croissante de nos concitoyens à un report modal pertinent de la route vers le rail.

Par contre, si la continuité du tracé est réalisé en dehors de la ligne historique, son coût devient alors très élevé et son impact environnemental comparativement défavorable aux autres fuseaux ; d'où notre demande récurrente d'une étude d'impact préalable des faisceaux A, B et C, étude n'ayant jamais été réalisée à ce jour.

Monsieur le Ministre, les élus de l'Ain et les populations ont cru à la concertation et à la parole de l'Etat. Le maintien du fuseau A, contre leur avis unanime, serait perçu comme une injustice et une mascarade et ne pourrait qu'aviver leurs ressentiments et oppositions.

Je vous demande, Monsieur le Ministre, de bien vouloir écouter les élus du département de l'Ain et engager dès à présent les études comparatives promises par Monsieur CARENCO. Si personne ne s'oppose au principe même du CFAL, sa mise en œuvre et sa réussite imposent que les élus et les populations soient considérés à juste titre.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de tout l'intérêt que vous porterez à ma demande et je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations les plus respectueuses.

Jacques BERTHOU
Sénateur de l'AIN
Maire de MIRIBEL